



**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH**

**Séance ordinaire  
du 26 février 2018 à 20 h  
sur la convocation légale de**

**M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH**

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 25
Conseillers Présents 23

**Sont présents :** MM. Franck DUDT (maire), Christophe BELTZUNG (maire délégué de Mortzwiller), Dominique RULOFS (1er Adjoint), Henri STASCHE (2e Adjoint), Robert MANSUTTI (3<sup>e</sup> Adjoint), Philippe RINGENBACH (4<sup>e</sup> Adjoint), Philippe SAILLEY (5<sup>e</sup> Adjoint), Benoît SITTER (conseiller municipal délégué), Mmes Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, M. Eric BLONDE, Mme Dominique BRAYE, M. Claude BUESSLER, Mme Isabelle CÔTE, M. Jérôme FINCK, Mme Rose-Marie FRICKER, MM. Nicolas HIRTZ, Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Jérémie ROLL, Fernand SCHMITT, Michel SETIF, Mme Germaine VILMIN.

**Sont excusées :** Mme Anita AUBERT ayant donné procuration à Mme Isabelle CÔTE, Mme Corinne GRAMMELSPACHER ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS, Adjoint.

**Assistait également à la séance :** Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

**Secrétaire de séance :** M. Henri STASCHE, Adjoint.

**Date de la convocation :** 19 février 2018.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Débat sur les choix budgétaires 2018 (étude de sécurité, vidéo-protection, mairie annexe, presbytère)
- 4) Gestion de la salle festive de Mortzwiller
- 5) Programme d'actions 2018 (programme des travaux de sylviculture)
- 6) Délégués au SMARL EPAGE
- 7) Election des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 8) Point d'information sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- 9) Divers et communications.

M. le Maire a le plaisir d'ouvrir la séance dans la salle festive de Mortzwiller, et remercie M. BELTZUNG de cette opportunité qui permettra à chacun d'apprécier la qualité et le confort de cette salle.

M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Roger GAUGLER, Maire de SICKERT et Président honoraire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach qui est décédé le 22 février 2018. M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué de MORTZWILLER a beaucoup côtoyé M. GAUGLER.

M. le Maire remercie l'assemblée.

**POINT N° 1**  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017**

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

**POINT N° 2**  
**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Henri STASCHE, Adjoint a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**POINT N° 3**  
**DEBAT SUR LES CHOIX BUDGETAIRES 2018**  
**(ETUDE DE SECURITE, VIDEO-PROTECTION, MAIRIE ANNEXE, PRESBYTERE)**

M. le Maire rappelle que la date fixée pour le vote du budget de la commune est mercredi 11 avril prochain. Il précise que nous sommes encore dans l'attente d'information sur la fiscalité. C'est pourquoi il propose d'engager un débat sur les grands enjeux au sein de la commune :

1. **Etude de sécurité** : le dossier d'aménagement sera examiné en détail par les membres de la commission travaux, mardi 20 mars 2018. L'étude a été prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. La proposition porte sur vingt-six parties à aménager sur les deux villages. Le coût total se chiffre à 1 200 000 € TTC. Un étalement des points devra nécessairement se faire sur plusieurs années dans une fourchette de 10 000 à 50 000 € par an. M. le Maire précise qu'une aide pourra nous être accordée dans le cadre des amendes de police par le Conseil Départemental. Pour autant, il est probable que l'ensemble du programme ne puisse se réaliser vu les montants de travaux très élevés. Des arbitrages et des priorités seront à fixer.
2. **Vidéo-protection** : M. le Maire et M. le Maire délégué de Mortzwiller font part de leur rencontre avec les personnes victimes de cambriolages qui ont eu lieu ces deux dernières années. Ils indiquent que ce débat a été constructif et que chacun a pu s'exprimer. Suite à cette rencontre et à la dernière séance du Conseil Municipal, il a été décidé d'engager une réflexion sur l'installation d'un système de vidéo-protection. M. le Maire communique le diagnostic de sûreté de vidéo-protection réalisé par le Major Denis AUBERTIN, référent sûreté pour la gendarmerie dans le Département du Haut-Rhin.

Les préconisations qui nous sont données nécessitent la préparation de cette amorce et un phasage de l'opération car la configuration du Haut Soultzbach est celle de deux villages vallonnés et étalés. La pose de relais peut être envisagée sur les poteaux éclairage public. M. le Maire explique qu'un chiffrage a été réalisé par la Société IMS pour la réalisation d'une première tranche : 66 480 € TTC pour l'installation de quatre caméras aux entrées de Mortzwiller en venant de Lauw, rue de Guewenheim à Soppe-le-Haut, à la sortie de Soppe-le-Haut vers Soppe-le-Bas, et à la sortie de la rue de Belfort vers Lachapelle-sous-Rougemont. Les points de recueil des données nécessitent un enregistreur.

L'accès aux données est uniquement du ressort des services de la gendarmerie ou d'un officier de police judiciaire. Ce système fonctionne jour et nuit. M. le Maire précise que cet investissement peut bénéficier d'une aide à savoir la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La maintenance d'une telle installation doit également être évaluée. L'idéal serait d'intégrer les radars pédagogiques et les caméras dans un pack. Une autorisation préfectorale doit également sollicitée.

M. le Maire délégué précise qu'une telle installation a déjà fait ses preuves sur la ville de Cernay notamment sur la détérioration de mobilier urbain. Des procédures ont pu aboutir avec l'intervention de la police municipale. M. Nicolas HIRTZ demande si les services de la gendarmerie pourraient fournir une projection sur la délinquance à venir notamment suite aux évolutions technologiques. M. BELTZUNG, Maire délégué pense qu'il est difficile d'obtenir auprès des services de gendarmerie une réponse à une telle sollicitation. De telles informations restent internes.

Le Maire précise également que la Commune propose actuellement à la population une **commande groupée** de système d'alarme individuelle. Une consultation s'est faite avec trois fournisseurs pour proposer un kit de base de protection d'habitation. Kit de la société CAPI SECURITE de SAINT-LOUIS :

Centrale radio – clavier – sirène intérieure – sirène extérieure – deux détecteurs : montant H.T. 806.84 €. En fonction de l'âge de votre habitation, vous appliquerez un taux de Tva différent : Tva à 10% 80.68 € soit TTC 887.52 € ou Tva à 20 % 161.33 € soit TTC 967.97 €.

D'autres options sont possibles et sont à étudier directement avec la société : détecteur/caméra intérieure et extérieure, détecteur de fumée, détecteur d'ouverture, télécommande, badge...

A chacun de consulter pour adapter l'offre.

Les conseillers municipaux relèvent cette initiative qui vise à protéger les habitations.

3. **Mairie annexe** : M. le Maire rappelle que l'objectif de la Commune nouvelle était de maintenir la proximité des services de la mairie dans le village de Soppe-le-Haut par un accueil pour la population. Il n'a pas été question de s'engager dans des dépenses supplémentaires. Le remboursement de l'ancienne épicerie à l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'un montant de 212 000 € doit donc être pris en compte dans les quatre ans. Aussi, M. le Maire précise qu'il est envisagé de découper le terrain à bâtir derrière la maison Kuenemann, en sachant que le système d'assainissement installé à l'école est suffisant pour le raccordement de la bibliothèque et des constructions à venir sur ces terrains « rue de l'école ». Deux propositions d'achat sont en cours, l'une de la part d'un particulier, l'autre par un organisme qui se charge d'un accueil pour personnes âgées.

Des précisions seront apportées lors d'une prochaine réunion. La maison Kuenemann permettrait d'installer un appartement à l'étage ; au rendez-de-chaussée, l'accueil de la mairie, une salle, un petit local d'archives et une partie paroisse.

M. le Maire propose de faire une présentation de ce projet à M. le Président de la Fabrique de l'église. L'aménagement consisterait à modifier les fenêtres et portes, la pose de cloisons pour séparer la partie publique et l'autre privé. Le coût peut donc être ainsi maîtrisé et permettre l'encaissement d'une location. Point d'interrogation soulevé : faut-il vendre ou louer ? La municipalité envisage plutôt de conserver l'étage et de financer l'investissement par un emprunt qui serait couvert par les loyers.

**Presbytère** : M. le Maire expose une idée similaire pour le bâtiment du presbytère. Il peut être envisagé une restauration incluant le chauffage, une entrée privée à l'arrière du bâtiment avec cuisine, chambre, sanitaires. Le hall avec l'escalier serait conservé pour l'accès à l'étage avec un deuxième appartement.

A ce jour, les devis ne sont pas encore réceptionnés, ni même de plans et de chiffres détaillés. Néanmoins, l'encaissement des loyers nous permettrait de faire face au remboursement d'un emprunt pour couvrir les travaux.

Autre point important : l'avis sur ces travaux de l'Architecte des Bâtiments de France. Des questions restent ouvertes et méritent d'être approfondies. Un débat doit aussi être engagé auprès du Conseil de Fabrique avec accord pour pouvoir récupérer ce bâtiment. M. le Maire estime avoir informé l'assemblée des grandes lignes et demandent à revoir l'ensemble du projet dans une séance à venir.

**Après exposé, M. le Maire demande à effectuer un tour de table afin que chacun s'exprime sur ces points.**

Il en ressort dans son ensemble que l'enjeu majeur pour la commune vise sur la sécurité routière. Un aménagement permettrait d'apporter une réponse aux nombreuses sollicitations de concitoyens et porte un intérêt général.

Un avis favorable est donné sur la stratégie à apporter pour l'avenir du presbytère, la mairie annexe et sur l'engagement d'un dossier pour la vente des terrains. Ces choix sont compliqués et onéreux mais permettraient de conserver le patrimoine et de le valoriser. Le fait de conserver et de mettre en location ce patrimoine permettrait également à la Commune de maîtriser le choix des locataires. Pour autant, la démarche initiée avec l'association ALEOS proposant des services d'hébergement aux personnes isolées, aux jeunes couples et des prestations sociales, sera menée à son terme pour disposer de tous les éléments et faire un choix objectif en fonction des différentes possibilités.

M. BELTZUNG insiste également sur le fait que les adjoints apportent déjà actuellement beaucoup de leur temps pour faire face aux aléas du quotidien en ce qui concerne l'entretien dans notre petite commune et le suivi des projets. Il faut également les remercier.

Néanmoins, MM. Jérôme FINCK, Robert MANSUTTI, Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER restent indécis sur l'état du bâtiment du presbytère. M. le Maire précise encore qu'à ce jour, des diagnostics sont encore en cours par ALEOS que son projet pourrait laisser à la charge de la commune un montant à définir et gérer le bâtiment durant dix-huit années.

M. Jérôme FINCK envisage l'éventualité de détruire le presbytère. M. DUDT lui répond que pour lui cette idée est inenvisageable et qu'il est primordiale de conserver ce bâtiment qui fait partie intégrante du patrimoine.

Le fait de réaliser de grands appartements permettrait d'ouvrir la possibilité à une famille avec des enfants de s'installer au cœur du village.

M. Nicolas HIRTZ souhaite également conserver la réserve financière en cas de baisse de dotations à venir et privilégie le recours à l'emprunt pour financer les opérations sur les bâtiments.

Enfin, plusieurs conseillers relèvent que le fait de lancer une information sur une commande groupée de protection d'habitation donnera le choix à chacun de s'équiper ou non. Plusieurs élus considèrent également que l'équipement de la commune en vidéo-protection est une décision importante qui risque de ne pas toujours apporter une réponse efficace aux cambriolages.

Après le tour de table au cours duquel chacun des membres du Conseil Municipal a exprimé individuellement son avis, MM. les Maires relèvent la qualité du débat et le rôle des conseillers. Ils remercient l'assemblée de cet échange constructif et se chargent d'entreprendre les démarches nécessaires à l'avancement des chiffrages. Les différents scénarios seront donc à examiner :

- **Réalisation d'une première tranche de l'étude de sécurité – aménagement du presbytère – aménagement mairie-annexe.**

#### **POINT N°4**

##### **GESTION DE LA SALLE FESTIVE DE MORTZWILLER**

M. Franck DUDT, Maire donne la parole à M. le Maire délégué de MORTZWILLER.

M. Christophe BELTZUNG remercie M. Dominique RULOFS pour le travail qui a permis de rendre cette salle équipée et fonctionnelle. Nous bénéficions d'ores et déjà de bonnes appréciations et de retours favorables. La question de la prise charge du ménage et de remise des clés est exprimée.

M. le Maire exprime donc le fait qu'il y a lieu de répondre à cette sollicitation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Pour assurer le fonctionnement de ce service, il envisage de faire appel, notamment, à un bénévole afin d'assurer les missions suivantes :

- remise des clés
- mise à disposition du matériel et suivi
- nettoyage de la salle.

Cette organisation sera applicable d'année en année par tacite reconduction.

M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité des membres présents :

M. le Maire, à signer une convention avec un bénévole qui en sa seule qualité de particulier apporte une contribution effective à un service public dans un intérêt général.

Mme Nicole ENG de SOPPE-LE-BAS pourrait répondre à cette sollicitation.

**POINT N°5**  
**PROGRAMME D' ACTIONS 2018 (PROGRAMME DES TRAVAUX DE SYLVICULTURE)**

M. le Maire fait part de l'état prévisionnel que M. Cédric NODIN a présenté pour la préparation du budget primitif 2018.

Puis, il donne la parole à MM. Robert MANSUTTI et Benoît SITTER qui présentent les actions proposées par les services de l'ONF :

**SOPPE-LE-HAUT**

Travaux de maintenance – parcellaire : 586.00 €

Travaux sylvicoles : cloisonnement – dégagement localisé de régénération naturelle –nettoisement dans les accrus post –tempête : 2 357.00 €

Travaux divers : matérialisation des lots de fois de chauffage : 300.00 €

**MORTZWILLER**

Travaux de maintenance – parcellaire : 552.00 €

Travaux sylvicoles –nettoisement dans les accrus post –tempête : 1 655.00 €

Travaux d'entretien divers de fossés : 904.00 €

Travaux d'infrastructure : élimination d'espères indésirables : 276.00 €

Travaux divers : matérialisation des lots de fois de chauffage : 460.00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'actions pour l'année 2018 tel qu'il a été présenté et vote les crédits au budget primitif 2018 pour un montant de 7 090.00 € H.T.**

**POINT N°6**

**DELEGUES AU SMARL (EPAGE SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX)**

- VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL), CS/9/2017 du 6 juillet 2017, approuvant le projet de statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux (EPAGE LARGUE)
- VU la délibération du Conseil Municipal du HAUT SOULTZBACH en date du 27 septembre 2017 approuvant l'évolution du SMARL en EPAGE
  - Vu la délibération du Conseil Municipal du HAUT SOULTZBACH en date du 04 décembre 2017 désignant comme délégués **M. Dominique RULOFS** comme **délégué titulaire** **M. Philippe RINGENBACH** comme **délégué suppléant** au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d' Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux.
- Vu la demande du Syndicat de désigner d'autres délégués,

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité des membres présents d'annuler la délibération du 04 décembre 2017 et de désigner les délégués suivants :

- **M. Claude BUESSLER** titulaire et **Mme Bénédicte BAUDOIN** suppléante.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

**POINT N°7****ELECTION DES MEMBRES DE LA CLECT  
(COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

M. le Maire communique à l'assemblée sur la CLECT, un outil essentiel dans la dynamique de Fiscalité Professionnelle Unique qui servira de base au lancement des travaux sur le Pacte Fiscal et Financier (PFU). Ainsi, chaque commune doit être représentée afin que les élus participent assidûment aux débats.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la Communauté de Communes qui perçoit la totalité des impôts professionnels (CFE,CVAE,TASCOM,IFER ...). Le reversement de compensations sur la base des impôts perçus en 2017 est obligatoire et garanti par la loi (règle de droit). Ces compensations peuvent être modulées en fonction d'un accord local. C'est la CLECT qui définit les modalités de répartition et qui les soumet à l'approbation des communes.

En effet, les quatre zones artisanales, Soppe-le-Bas, Burnhaupt le Haut, Burnhaupt le Bas et Masevaux entreront dans la FPU. Le rattachement des charges de ces zones devra donc être réalisé. La CLECT évaluera donc ces charges transférées afin de notifier des acomptes provisoires aux communes

Considérant le passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach au 1er janvier 2018, il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour les deux communes historiques. Cette exigence est liée au fait que la fiscalité professionnelle des deux communes historiques n'a pas encore convergée.

Ainsi, la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - & IV).

**Le Conseil Municipal,**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du 1er février 2018 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT à 1 titulaire et 1 suppléant par commune,

**M. le Maire propose de désigner :** **SOPPE-LE-HAUT**

- Titulaire : M. Franck DUDT Maire du HAUT SOULTZBACH

- Suppléant : M. Henri STASCHE, Adjoint

 **MORTZWILLER**

- Titulaire : M. Christophe BELTZUNG Maire délégué de MORTZWILLER

- Suppléant : M. Dominique RULOFS, Adjoint.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

**POINT N°8****POINT D'INFORMATION SUR LE PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)**

M. le Maire donne la parole à M. le Maire délégué Christophe BELTZUNG qui indique que le projet se précise. Un pré-zonage et les 1ères règles seront présentées dans les semaines à venir à chacune des communes. La politique de l'Etat vise à modérer la consommation d'espace pour lutter contre l'étalement urbain et à un gain foncier en tenant compte de référence le SCOT Thur Doller (Schéma de Cohérence Territoriale) de 2011 pour déterminer un nouveau zonage. Des ateliers de travail à projet à l'échelle de la communauté de communes ont été organisés sur les grands types d'espaces :  
- espaces agricoles (A) ; espaces urbanisés (U) et à urbaniser (AU) des communes à développement modeste, à développement notable ou des zones d'activités économiques et commerciales. Différents acteurs représentant les services comme ceux de l'Etat ou du Parc Naturel des Ballons des Vosges sont présents dans ces échanges, chacun étant présent pour défendre son orientation. Une enquête publique sera engagée. Aussi, d'ici l'été des réunions publiques seront organisées afin d'aboutir à un bilan de concertation suivi d'un atelier d'arbitrage de la Communauté de Communes. C'est le Conseil Communautaire qui arrêtera le document du PLUi d'ici l'automne.

M. BELTZUNG précise qu'il faudra impérativement argumenter chaque proposition au bureau d'études.

M. le Maire invite chacun des membres de la commission urbanisme en présence du bureau d'études à prendre note de la réunion de l'atelier prévu pour le Haut Soultzbach lundi 09 avril de 17h à 19h30. Après discussion, il propose une rencontre informelle, mardi 03 avril 2018 à 20h00 avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour présenter les premiers plans, débattre du règlement et préparer la réunion du 09 avril.

M. le Maire remercie M. BELTZUNG pour toutes ces informations.

**POINT N° 9****DIVERS**

- **INFORMATION D'UNE DECISION DU MAIRE :** M. le Maire communique à l'assemblée la décision du maire du 18 décembre 2017 par laquelle il a demandé à transférer la somme de 1 310 € du chapitre 020 dépenses imprévues de la section d'investissement au chapitre 204 subventions d'équipement versées ; article 204151 subventions aux groupements de rattachement.
- **PASSERELLE SUR LE SOULTZBACH A SOPPE-LE-HAUT :** l'installation d'une passerelle sur le Soultzbach peut être envisagée derrière l'église pour mettre de rejoindre le sentier de randonnée aménagé le long du Soultzbach. Après un entretien avec le responsable des sentiers du Club Vosgien un circuit de promenade pourrait donc être matérialisé et balisé. La commune pourrait prendre en charge l'achat du matériel. M. Roland WOJTOWITZ, dit Popov se chargera de confectionner la structure. Le Conseil Municipal approuve cette opération. Par la même occasion, M. le Maire précise que le balisage existant sur la route de Lachapelle sera transféré sur le chemin du Herrenwald ce qui supprimera la dangerosité de la route à forte circulation. Un avis favorable sera communiqué au Club Vosgien de Guewenheim pour ces deux points.

- **PUMP TRACK** : M. le Maire fait part de ses échanges avec un habitant pour un projet de terrain, piste pour les vélos de cross. Le but est de ne pas pédaler et de se servir des obstacles, des bosses et des virages pour prendre de la vitesse. Un emplacement sur terrain communal doit être trouvé, cette idée reste à affiner. Il est question du pré à côté du terrain de foot à Soppe-le-Haut.
- **SMARL** : M. le Maire informe l'assemblée qu'il accueillera M. DIETMANN Président du SMARL à Soppe-le-Haut le 06 avril 2018. Il sera question d'échanger sur l'étang et l'abri qui se trouvent dans la rue de Sentheim avant le pont. Un éventuel projet pourrait voir le jour.

### COMMUNICATIONS

- **SYNDICAT DE LA MAISON FORESTIERE DE BURNHAUPT LE HAUT** : M. Claude BUESSLER délégué donne des informations sur les travaux qui seront engagés et sur la situation financière du Syndicat.
- **SICTOM** : M. Jérôme FINCK délégué fait ressortir que le tri sélectif en sacs jaune fonctionne correctement. Il précise qu'il faut demander la délivrance d'un badge pour l'accès à la déchèterie mobile et à Etueffont. Il s'avère que les professionnels viennent directement à ETUEFFONT pour le tri sélectif. Il rappelle également que la Commune et les associations peuvent disposer de sacs prépayés sur demande. M. FINCK se tient à disposition pour toute précision.
- **VOIRIE A SOPPE LE HAUT** : M. Aurélien PELTIER indique qu'il y a lieu de revoir la grille aux abords du caniveau à qui se trouve à côté du lampadaire dans la montée vers le terrain de tennis à Soppe-le-Haut.
- **POTEAU France TELECOM** : M. Jean-Marc NOVIOT fait part du mauvais état des câbles qui relie sa propriété et celle de Mme TSCHIRRET. M. BELTZUNG lui propose de demander une intervention technique auprès d'Orange.
- **SECURITE** : Il est question de réfléchir sur la possibilité d'installer des panneaux clignotants « zone 30 » aux abords des écoles de SOPPE LE HAUT et MORTZWILLER. Les élus approuvent cette idée qui pourrait être incluse dans le budget 2018.
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH** : M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Angélique DROUET qui occupait le poste de vice-présidente. M. DUDT a demandé à M. le Maire de SOPPE-LE-BAS de remplacer celle-ci par un autre élu de sa commune pour faire correctement fonctionner le SIS et répartir les tâches de manière équilibrée entre les deux communes.
- **M. le Maire rappelle l'agenda des prochaines réunions à savoir :**  
**Commission Communale des Impôts Directs** : jeudi 22 mars à 18h30, **commission travaux** mardi 20 mars à 20h, **commission des finances** jeudi 29 mars à 19h, **commission urbanisme** lundi 09 avril à 17h, **conseil municipal** mercredi 11 avril à 20h.
- **ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN** : M. le Maire informe l'assemblée de son élection en tant que Trésorier de l'Association des maires du Haut-Rhin. Les membres du Conseil Municipal félicitent M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55mn.

**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 26 février 2018**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Débat sur les choix budgétaires 2018 (étude de sécurité, vidéo-protection, mairie annexe, presbytère)
- 4) Gestion de la salle festive de Mortzwiller
- 5) Programme d'actions 2018 (programme des travaux de sylviculture)
- 6) Délégués au SMARL EPAGE
- 7) Election des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 8) Point d'information sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- 9) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué		
RULOFS Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint		
STASCHE Henri	2 <sup>e</sup> Adjoint		
MANSUTTI Robert	3 <sup>e</sup> Adjoint		
RINGENBACH Philippe	4 <sup>e</sup> Adjoint		
SAILLEY Philippe	5 <sup>e</sup> Adjoint		
SITTER Benoît	Conseiller municipal délégué		
AUBERT Anita	Conseillère municipale		CÔTE Isabelle
BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BLONDE Eric	Conseiller municipal		
BRAYE Dominique	Conseillère municipale		
BUSSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		

FINCK Jérôme	Conseiller municipal		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
GRAMELSPACHER Corinne	Conseillère municipale		RULOFS Dominique
HIRTZ Nicolas	Conseiller Municipal		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller Municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller Municipal		
ROLL Jérémie	Conseiller Municipal		
SCHMITT Fernand	Conseiller Municipal		
SETIF Michel	Conseiller Municipal		
VILMIN Germaine	Conseillère municipale		